

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-550

présenté par
Mme Pires Beaune

ARTICLE 58**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Rédiger ainsi l'alinéa 4 :

« b) Le premier alinéa du II est ainsi rédigé : ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la proposition de loi relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle actuellement en cours d'examen.